

Le mot de la présidente

Bonjour à tous...et bienvenue aux nouveaux !
Parents comme vous, nous partageons vos préoccupations au niveau du collège des Baous.
C'est pourquoi, cette année, nous souhaitons, avec vous, nous intéresser :
- au soutien des enfants dyslexiques,
- à la prévention de la toxicomanie,
- au problème des effectifs, toujours en hausse alors que le collège dispose d'un emploi jeune en moins en service et d'un réfectoire contenant 200 places pour plus de 720 demi-pensionnaires.
Nous cherchons à représenter au mieux tous les parents : c'est pourquoi nous défendons l'intérêt de tous les enfants dans une démarche active de co-éducation.

Aussi, si vous avez d'autres interrogations, besoins, propositions etc.. adhérents ou non adhérents, **participez à nos réunions** qui auront lieu tous les 3^{ème} mercredis du mois.

Pour vous permettre de vous repérer dans le système éducatif, et parce que nous souhaitons être des interlocuteurs «avertis et compétents», nous sommes affiliés à la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves. Il s'agit de la première association de parents au niveau national, indépendante de tout parti politique. **Elle défend une école publique, laïque et gratuite.**

Alors qu'une nouvelle loi d'orientation sur l'éducation est en préparation, la FCPE affirme son **opposition au démantèlement du Service Public d'Education et à une Ecole qui exclut !**

Elle appelle à un projet éducatif ambitieux et volontariste qui permette à chacun d'accéder au plus haut niveau de formation initiale possible. Elle affirme le droit pour chacun à une véritable Formation Continue.

Agathe DOUILLOT



RENTREE 2004 : alerte !

+ de 838 ELEVES

Au 15 septembre 2004, l'effectif du collège comporte 838 élèves dont 726 demi pensionnaires :

	Nb élèves	Nb classes	nb élèves/classe
6e	203	8	25,4
5e	183	8	22,9
4e	190	8	23,8
3e	189	7	27,0
3e insertion	18	1	
SEGPA toutes classes	55	4	
	838		

UN EMPLOI JEUNE EN MOINS + 728 DEMI-PENSIONNAIRES
POUR 200 PLACES A LA CANTINE = un système de roulement avec 3 voire 4 services de 11h30 à 13h30, des PROBLEMES DE SURVEILLANCE... des classes parfois chargées... mobilisons-nous !!!

Projet d'établissement



Il a été adopté à l'unanimité au conseil d'administration du 28 juin 2004 et se donne pour objectif «la réussite, dans quelque voie que ce soit, de tous les élèves, associée à la poursuite de l'apprentissage des règles de vie en société et, partant, poursuite de la diminution des manquements au règlement intérieur».

Nous en avons un exemplaire à la disposition de tous les parents.

À propos de la dyslexie

Un ajout a été fait au projet d'établissement (cf ci-dessus) qui institue la volonté d'un partenariat entre professeurs et parents d'enfants dyslexiques.

Lors de notre première réunion mensuelle, un comité de parents concernés s'est mis en place. Si ce «travail» vous intéresse, rejoignez-nous !



Nous prévoyons dès ce premier trimestre des interventions sous forme de conférence de spécialistes renommés en ce domaine.

Pour des élèves en difficulté



La rentrée en 6^{ème} est une étape importante dans l'histoire scolaire de chacun, enfants et parents. Les évaluations faites en début d'année permettent de détecter les élèves en difficulté.

À partir de là, en liaison avec les enseignants, une aide peut être proposée notamment dans l'organisation du travail à la maison : ce qui sera un des thèmes abordés lors de notre prochaine réunion mensuelle le 20 octobre.

Pour les parents d'élèves des autres niveaux, cela peut être l'occasion d'échanger, de s'interroger, de définir ensemble des « stratégies »

Conseil de classe

Dispositions réglementaires

Il est composé :

- des professeurs de la classe,
- du conseiller principal d'éducation,
- du conseiller d'orientation,
- et, éventuellement du médecin scolaire, de l'assistant social, de l'infirmier,
- des deux délégués des élèves, et des deux délégués de parents d'élèves.

Rôle

Le conseil de classe se réunit au minimum à la fin de chaque trimestre. Il examine les questions pédagogiques relatives à la vie de la classe.

Déroulement

Le professeur principal expose les résultats obtenus par les élèves et présente les conseils en orientation formulés par l'équipe. Sur ces bases et en prenant compte de l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social, le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève. Il émet également des propositions d'orientation.

Concrètement, que fait un parent délégué :

Le parent délégué a le pouvoir d'éclairer le conseil de classe sur le cas individuel de chaque élève.

Le parent délégué peut également, tout au long de l'année, intervenir auprès des professeurs ou de l'administration, pour aider à résoudre les problèmes individuels ou collectifs.

1/ 10 à 15 jours avant la date du conseil de classe, le parent délégué se met en relation avec l'(es)autre(s) parent(s) délégué(s) de la classe afin de savoir qui effectue les photocopies d'un questionnaire adressé à tous les parents.

2/ Il le photocopie en nombre suffisant pour tous les élèves de la classe, après y avoir inscrit le nom du ou des parents délégués de cette classe, ainsi que la date à laquelle il souhaite collecter les questionnaires.

3/ Il remet toutes les photocopies à son enfant qui les transmettra au délégué élève de sa classe, qui, lui-même les distribuera à l'ensemble de la classe, en accord avec le professeur principal. Les questionnaires complétés reviendront par l'intermédiaire de son enfant.

4/ Avant le conseil de classe, le parent délégué fait la synthèse des questions et commentaires formulés (avec l'autre parent délégué si vous êtes 2) de façon à en faire part au conseil de classe.

5/ Il prépare une feuille sur laquelle il aura reporté le nom de tous les élèves de façon à pouvoir écrire, le jour du conseil, les commentaires qui seront formulés à leur sujet.

Ceci servira pour les conseils suivants afin de voir les évolutions des élèves et pouvoir intervenir si nécessaire.

Le jour du conseil de classe :

6/ Si c'est possible, il rencontre les délégués élèves juste avant le conseil pour cerner leurs difficultés et envisager de les aider lors de leur intervention.

Le conseil se déroule généralement de la façon suivante :

- commentaire général sur la classe et par matière,
- commentaires par élève,
- intervention des élèves délégués,
- intervention des parents délégués.

Les notes de tous les élèves sont remises en début de séance et reprises à la fin.

7/ Le parent délégué présente les questions ou remarques des parents lorsqu'on lui donne la parole, il a également le droit d'intervenir en cours de séance.

8/ Après le conseil de classe : il fait un compte-rendu en précisant :

- les personnes présentes,
- le commentaire général sur la classe,
- le commentaire par matière,
- les questions des élèves délégués et des parents délégués avec les réponses qui ont été apportées,
- il peut donner les moyennes de la classe (par matière et générale).

MAIS, il ne peut pas donner d'informations individuelles:

9/ Le parent délégué remet un exemplaire de son compte-rendu à la personne qui présidait le conseil.

Si vous souhaitez être délégué parent de la classe de votre enfant,

Contactez-nous :

Josiane BARAUDOU 04 92 12 05 12



VOTEZ le 15 octobre 2004 aux élections des parents d'élèves du CONSEIL D'ADMINISTRATION !!

La vie de nos enfants au collège, leur réussite et leur épanouissement dépendent de notre investissement. Cet intérêt est de notre responsabilité de parent. À l'adolescence, même si notre enfant est maintenant « bien grand » et parfois déjà un peu autonome, il a besoin de « sentir » que nous sommes là.

Notre objectif est de toujours mieux informer et soutenir les parents dans leur « rôle » ...mais cela ne peut se faire que dans l'échange au niveau de **nos réunions mensuelles**. Votre soutien en participant aux élections de parents élus au conseil d'administration est un premier engagement. En devenant délégués de classe, en animant un club pendant la pause méridienne ou en faisant partie d'un de nos comités (dyslexie, prévention toxicomanie...), vous participerez à la vie de l'établissement de votre enfant. Même minime soit-il, cet investissement, chacun à la mesure de ses possibilités en temps ou compétences, est indispensable pour votre enfant...alors **votez pour nous permettre de mieux vous représenter !!!**



Notre objectif est de toujours mieux informer et soutenir les parents dans leur « rôle » ...mais cela ne peut se faire que dans l'échange au niveau de nos réunions mensuelles. Votre soutien en participant aux élections de parents élus au conseil d'administration est un premier engagement. En devenant délégués de classe, en animant un club pendant la pause méridienne ou en faisant partie d'un de nos comités (dyslexie, prévention toxicomanie...), vous participerez à la vie de l'établissement de votre enfant. Même minime soit-il, cet investissement, chacun à la mesure de ses possibilités en temps ou compétences, est indispensable pour votre enfant...alors **votez pour nous permettre de mieux vous représenter !!!**

Depuis cette année, **les deux parents sont électeurs** et éligibles, qu'ils soient ou non séparés.

Autrement dit, **les deux parents :**

- votent,
- ont la possibilité d'être candidats sur la même liste.

Le matériel de vote doit être envoyé aux deux parents, qu'ils résident ensemble ou non.

Rôle du CA

Le conseil d'administration fixe les règles d'organisation de l'établissement, adopte le budget et le règlement intérieur de l'établissement, délibère sur un certain nombre de sujets intéressant l'établissement, donne son avis sur les mesures annuelles de création et suppression de sections, options ou formations complémentaires.

Composition du CA au collège des Baous

- 1 président : le chef d'établissement (membre de droit)
- 4 membres de l'administration (membre de droit)
- 7 représentants des personnels d'enseignement et d'éducation (membres élus)
- 3 représentants des personnels d'administration et de services (membres élus)
- 7 représentants des parents d'élèves (membres élus)
- 3 représentants des élèves (membres élus)
- 4 personnalités, représentants des collectivités locales (membres de droit)
- 1 personnalité qualifiée (membre désigné)

soit 30 membres.

Du nouveau pour les conseils de discipline

Seuls 2 parents et 2 élèves pourront être présents dorénavant face à 9 autres personnes : le chef d'établissement, l'adjoint, le conseiller principal d'éducation, le gestionnaire et 5 représentants du personnel.

Il s'agit de ne pas laisser ce lieu en un tribunal où la parole du jeune ne sera plus entendue. Les membres élus de ce conseil sont désignés parmi ceux du conseil d'administration, alors, soyez vigilants et **faites confiance à des parents soucieux du respect de la communauté éducative !**

Calendrier scolaire



Toussaint : du samedi 23 octobre 2004 au jeudi 4 novembre 2004

Noël : du samedi 18 décembre 2004 au lundi 3 janvier 2005

Hiver : du samedi 5 février 2005

au lundi 21 février 2005

Printemps : du samedi 9 avril 2005 au lundi 25 avril 2005

Début des vacances d'été : samedi 2 juillet 2005

Débat national sur l'avenir de l'école

La réforme de la loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989 attendue au printemps 2005 s'inspirera des recommandations émises par la commission nationale du grand débat sur l'avenir de l'école dans son rapport qui sera rendu au premier ministre le 12 octobre 2004.



Ce rapport, intitulé "Vers la réussite de tous les élèves", proposerait, selon une édition du quotidien « le Monde » en date du 25-08-04, de "recentrer le système éducatif sur les apprentissages fondamentaux" et d'encourager la discrimination

positive.

La nouvelle priorité, plutôt que l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau du bac, serait de maîtriser avant la fin de la scolarité obligatoire le socle commun de connaissance, comprenant "l'indispensable", "le moins fondamental" et "l'optionnel" :

1/ La plus importante, obligatoire et dénommée le "socle commun de l'indispensable", comprend la langue, les mathématiques, "l'éducation à la vie en commun", l'anglais

de communication internationale ainsi que la maîtrise des technologies de l'information.

2/ La seconde, elle aussi obligatoire, correspond aux disciplines jugées moins fondamentales comme les sciences, le travail manuel, l'éducation physique et sportive, une deuxième langue vivante...

3/ La troisième porte sur des enseignements optionnels pour permettre la diversification des parcours.

La discrimination positive se traduirait par une plus grande autonomie des établissements scolaires en termes de gestion des moyens.

Pour plus d'informations, le site internet officiel :

<http://www.debatnational.education.fr/>

Des nouvelles de l'association «ensemble avec Benoît»

Leurs actions se poursuivent. Leurs objectifs :

- continuer à sensibiliser au don de moelle osseuse,
- développer le fichier français des donneurs volontaires,

Signez la pétition qui circule au niveau local ou allez sur le site internet :

<http://www.ensemble-avec-benoit.com/>

D'ores et déjà, grâce à tout ce qui a été fait depuis plusieurs mois, les inscriptions de nouveaux donneurs de moelle osseuse sur le fichier niçois ont été **multipliées par 5 entre 2002 et 2004**.

Une nouvelle semaine d'action est en préparation pour le printemps 2005.

Date des réunions mensuelles

Le troisième ou quatrième mercredi du mois :

1^{er} trimestre : 22/09, 20/10, 24/11, 15/12,

Au collège, salle ronde

Les dates et le lieu des réunions se déroulant aux trimestres suivants seront communiqués par voie d'affichage.

Adhésion

L'adhésion à la FCPE donne lieu à un reçu fiscal qui permet une déduction de 50% du prix de celle-ci. Soit par famille, une adhésion minimale effective variant de 7,63 € à 9,30 € que vous souhaitez ou non l'abonnement à la *Revue des Parents*.



Votre conseil local est à votre disposition pour vous le fournir sur demande.

Contact :

FCPE collège des baous
Route de Gattières
06640 Saint Jeannet
tel : 04 93 08 62 61
mél
fcpe.baous@laposte.net

